Envoyé en préfecture le 16/01/2026
Reçu en préfecture le 16/01/2026
Publié le
ID : 056-215600701-20260116-01_26_009-DE

Commune de GUÉGON (Morbihan)

1 Place du Général de Gaulle Téléphone : 02.97.22.20.54

GUEGON
MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 14 JANVIER 2026

Délibération n° 01-26-009

Nombre de membres : En exercice : 19 ; Présents : 16 ; Votants : 17.

Le mercredi quatorze janvier deux mille vingt-six, à vingt heures, les membres du conseil municipal de la commune de Guégon, proclamés élus par le bureau électoral à la suite du scrutin du 26 mai 2020, se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10, L 2122-8 et L.2122-9 du code général des collectivités territoriales.
Date de convocation : le 9 janvier 2026.
Étaient présents : Mme Marie-Noëlle AMIOT, , Mme Aurélie BOURLOT, M. Philippe BRUNEL, M. Anthony CONNAN, M. Robert DANET, M. Jean-Marc DUBOT, M. Jean-Luc FAUCHEUX, M. Nicolas FRUCHART, Mme Nadine GABOREL, M. Samuel GUILLAUME, Mme Rachel HAYS, M. Bertrand LE BRAZIDEC, Mme Hélène LE LABOURIER, Mme Rozenn PEDRONO, Mme Corinne PERRÉ, Mme Delphine VIANNAIS.
Formant la majorité des membres en exercice.
Absents : Mme Nathalie BOUCHER, M. Jean-Paul CARAFRAY, Mme Myriam VIANNAIS.
Pouvoir : de M. Jean-Paul CARAFRAY à Mme Marie-Noëlle AMIOT.
Publicité de la séance : Madame le Maire informe le Conseil municipal que la présente séance fait l'objet d'une diffusion en direct par voie électronique.
Secrétaire de séance : M. Anthony CONNAN est nommé secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du CGCT.
Compte-rendu de la séance précédente : le compte-rendu de la séance du 26 novembre 2025, transmis le 2 décembre 2025, est adopté par le Conseil municipal à l'unanimité.

Objet : SUBVENTIONS 2026 AUX ASSOCIATIONS

Madame le Maire cède la parole à Madame Hélène LE LABOURIER, Adjointe, qui expose aux membres du Conseil municipal les différents dossiers de demande de subvention pour l'année 2026, présentés par les associations et examinés par la commission « Finances » réunie le jeudi 8 janvier 2026.
Les membres de la commission proposent d'attribuer et de verser une subvention aux associations suivantes :

Associations	Montant
ACCA GUEGON (piégeurs)	650 €
ASS. FAMILLES RURALES GUÉGON	700 €
AMICALE DU PERSONNEL GUÉGON	1 000 €
ANC. COMBATTANTS FNACA GUÉGON	350 €
ASS. MOTOCYCLISTE GUÉGONNAISE	230 €
AVEL NEVEZ - Fonctionnement	300 €
AVEL NEVEZ – Organisation Fête de la Musique	4 500 €
BADMINTON GUÉGONNAIS	300 €
CAVALIERS VALLÉE DE L'OUST	150 €
CLUB DES AINÉS DE GUÉGON	200 €
COMITÉ DES FÊTES DE GUÉGON (COBG)	2 500 €
DA WEKON – THÉÂTRE GUÉGON	335 €
ENFANTS DE SAINT GILDAS - ESG GUÉGON	4 945 €
MUSIQUE A MONGRENIER	450 €
APEL – ÉCOLE SAINT GILDAS	8,50 € / élève
AMICALE LAÏQUE DE GUÉGON	8,50 € / élève
LA RAQUETTE GUÉGONNAISE	675 €

Envoyé en préfecture le 16/01/2026
Reçu en préfecture le 16/01/2026
Publié le
ID : 056-215600701-20260116-01_26_009-DE

SAUVEGARDE DU PATRIMOINE	
TWIRLING CLUB DE GUÉGON	700 €
PYUNDAI	130 €
L'ATELIER DU PERE NOËL	200 €
VIGILANCE	300 €
CAFÉ DE L'AUDIENCE	450 €
ACADÉMIE DE SABRE LASER GUÉGONNAISE (ASLG)	200 €
AAPPMA – HAMEÇON JOSSELINAIS - PÊCHE	200 €
BANQUE ALIMENTAIRE DU MORBIHAN	600 €
AMICALE DONNEURS DE SANG PAYS DE JOSSELIN	200 €
CHORALE LES VOIX DE L'OUST (Josselin)	220 €
PLUM'ÉCHANGE	300 €
LES RESTAURANTS DU COEUR	150 €
SECOURS CATHOLIQUE JOSSELIN	170 €
ARABESQUE	5,50 € / enfant, minimum : 50 €
JUDO-CLUB JOSSELINAIS	5,50 € / enfant, minimum : 50 €
SOUVENIR FRANCAIS DU PAYS DE JOSSELIN	200 €
COMICE AGRICOLE DU PAYS DE L'OUST ET DU LIÉ	755 €
AMICALE SAPEURS-POMPIERS – 56 (PUPILLES)	100 €
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS DE JOSSELIN (JSP)	300 €
LA SANTÉ DE LA FAMILLE PLOËRMEL	50 €
RÊVE DE CLOWN	50 €
SOLIDARITE PAYSANS DE BRETAGNE	100 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
- décide d'attribuer et de verser une subvention aux associations précisées ci-dessus au titre de l'année 2026,
- dit que les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits au budget primitif 2026 de la commune,
- donne pouvoir à Madame le Maire pour signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Fait et délibéré en mairie, les jours et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,
Le Maire,
Marie-Noëlle AMIOT

Mairie de GUÉGON * 56 (Morbihan) *